



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23611
19 février 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 18 FEVRIER 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA MALAISIE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général des Nations Unies et, se référant à la note de ce dernier SCPC/2/92(1) du 28 janvier 1992 relative aux dispositions de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité sur l'application d'un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et d'équipements militaires à la Somalie, a l'honneur d'informer le Secrétaire général que la Malaisie a pris les mesures nécessaires pour s'y conformer pleinement.
